

Compte rendu



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Date: 17 octobre 2014

Auteur: Service Activation – FSE

1. Personnes présentes

Nom	Organisation
Daphné Estoret	SPP Intégration sociale
Blakaj Berta	CPAS de Saint-Gilles
Catherine Villez	CPAS Mouscron
Anne Lenglez	CPAS Tournai
Anne Markey	CPAS Tournai
Ricardo Cherenti	UVCW
Erwin Van de Mosselaer	CPAS Anvers
Piet Dupan	CPAS Bruges
Gert Hambrouck	CPAS Louvain
Rajae Chatt	SPP Intégration sociale
Jean-Luc Bienfet	AVCB
Katleen Willekens	CPAS Genk
Marijke Luwel	CPAS Hasselt
Ine Bogemans	CPAS Malines
Virginie Adant	CPAS Bruxelles
Julien Van Geertsom	SPP Intégration sociale
Alexandre Lesiv	SPP Intégration sociale

2. Agenda

- Débriefing du colloque du 10 octobre 2014 relatif à l'activation sociale des bénéficiaires du CPAS
- Les nouveautés de l'accord de gouvernement fédéral
- Modalités de recrutement de nouveaux membres du groupe de travail activation sociale
- Divers

1. Débriefing du colloque du 10 octobre 2014 relatif à l'activation sociale des bénéficiaires du CPAS

Voir présentation PPT.

Les présentations des intervenants du monde académique, ainsi que les conclusions générales du colloque seront publiées sur le site du SPP Intégration sociale dans les plus brefs délais.

Le site du SPP a été aménagé et une rubrique spécifique pour l'activation sociale a été créée dans la rubrique « CPAS ».

Bien que l'exposé de Vanessa De Greef - Assistante au Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles – mentionne qu'il serait souhaitable de voter une loi spécifique sur l'activation sociale des bénéficiaires du CPAS, il apparaît que la réglementation actuelle est suffisante. Un travail réglementaire, et notamment, des changements au niveau de la réglementation des PIIS pourrait mener à un durcissement de notre réglementation. Le PIIS doit rester un accord contractuel et ne pas devenir un engagement unilatéral. La valeur première du PIIS est de réaliser un accompagnement sur mesure : il ne peut pas s'agir d'un instrument de sanction. La limite est le principe du « friendly stalking » cher au CPAS de Bruges.

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale prévoit que le bénéficiaire du CPAS peut se faire assister par une personne de son choix lorsqu'il négocie avec le CPAS un projet individualisé d'intégration sociale. La loi précise encore que le bénéficiaire dispose également d'un délai de réflexion de 5 jours calendrier avant la signature du PIIS et qu'il peut demander à être entendu par le CPAS. Il serait peut être utile d'analyser la pertinence de rendre ces modalités systématiques en cas de conclusion d'un PIIS menant à un service communautaire.

Le SPP souhaiterait également avoir des pistes, des suggestions, d'indicateurs quantitatifs à déterminer pour mesurer les effets des projets d'activation sociale qui seront mis en place.

Le CPAS d'Anvers utilise déjà un PIIS activation sociale (NPSA). Une présentation de ce modèle se fera lors de la prochaine réunion du groupe de travail activation sociale.

Le groupe cible de ces PIIS devrait être l'ensemble des usagers du CPAS mais il faudrait faire un focus sur les bénéficiaires les plus éloignés du marché du travail.

Si un travail réglementaire doit être lancé, il faudrait plutôt se concentrer sur la réorientation de subventions destinées, auparavant, à l'insertion socioprofessionnelle en CPAS, à savoir :

- Le plan Cluster pour petits CPAS (250.000 €/an en 2014)
- Les subventions majorées grandes villes (8.168.454 €/an en 2014)

Dans ce cadre, des changements réglementaires seront bien nécessaires.

Cette réorientation n'est pas encore décidée au niveau politique mais le SPP fera une proposition dans ce sens au Ministre Borsus. Il est à noter que ces subventions sont toujours bien inscrites au budget fédéral du SPP Intégration sociale pour 2015 mais qu'elles ont déjà subi une diminution linéaire de 20%.

Il faut réorienter ces subsides sinon, ils ne seront plus octroyés aux CPAS. Or, la mise en place de projet d'activation sociale va demander beaucoup de moyens humains et financiers.

Le groupe de travail activation sociale ne doit pas prendre une décision sur cette possibilité de réorientation mais le SPP veut récolter son avis sur cette question. Le débat aura lieu au niveau de la concertation fédérale entre le SPP et les Fédérations de CPAS. Une note au Ministre Borsus sera établie suite à cette concertation fédérale. Une solution doit être trouvée pour le 1^{er} janvier 2015.

2. Les nouveautés de l'accord de gouvernement fédéral

Voir présentation PPT

Les missions du SPP sont conservées mais l'organisation générale devrait changer. Le Collège des Présidents des SPF et SPP fera une proposition au Conseil des Ministres.

3. Modalités de recrutement de nouveaux membres du groupe de travail activation sociale

Idéalement, il ne faut pas opposer activation professionnelle et activation sociale : on peut voir cela comme une trajectoire d'activation, contenant diverses étapes, pouvant mener à l'insertion sur le marché de l'emploi mais pas nécessairement.

Il serait donc utile d'accueillir des membres qui ne travaillent que sur les aspects activation sociale et d'autres qui fonctionnent dans un continuum avec les services d'insertion socio-professionnelle.

Le CPAS de Gand dont les pratiques ont été mises en évidence lors du colloque du 10 octobre 2014 sera invité pour exposer sa façon de travailler.

Le SPP fera un article dans le prochain ECHO en vue de recruter de nouveaux membres pour le groupe de travail.

La porte du groupe de travail sera toujours ouverte mais avant tout aux acteurs de terrain en CPAS. En fonction du thème de la réunion, le SPP pourra convier des associations de la société civile (banque alimentaire, magasin de recyclage, ...) pour alimenter les débats.

4. Divers

Les données chiffrées des exclusions ONEM avec transferts vers les CPAS sont-elles disponibles ?

La demande a été faite auprès de l'ONEM.

La prochaine réunion aura lieu le 28 novembre de 10 à 12h30.

Points d'action

Action	Responsable	Timing	Remarques
Présentation modèle PIIS activation sociale	CPAS Anvers	28 novembre 2014	
Faire parvenir toutes suggestions sur les PIIS et la réorientation des subventions	Tous	15 novembre 2014	Via email à : <ul style="list-style-type: none">- Julien Van Geertsom- Alexandre Lesiw- Rajae Chatt- Daphné Estoret
Publication article ECHO pour le recrutement de nouveaux membres	Service Activation - FSE	ASAP	